Rapport de minorité à la commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 14/2023

## Commentaires généraux

Au Conseil du **10 février 2020** la municipalité annonçait son intention d'externaliser le renouvellement et l'extension des installations du CAD et de leur exploitation.

Au Conseil du **15 juin 2020**, le préavis No. 12/2020, demandant un crédit de CHF 120'000.- TTC, apportait les informations suivantes:

- les comptes des charges et revenus pour 2019, année où le CAD fonctionnait encore ;
- le planning des travaux de remise en état du CAD, s'étalant sur quatre (4) mois et celui des travaux d'extension du réseau, s'étalant sur trois (3) mois, le tout réalisé jusqu'en novembre 2020.

Malheureusement le préavis n'éclairait pas le Conseil sur les modalités du contrat de 50 ans avec le Producteur d'Energie Indépendant Romande Energie. C'est ce dernier qui, en séance du Conseil, répondait aux nombreuses questions des conseillers. Or, pour une transaction aussi complexe engageant la commune pour plusieurs générations, la résolution du préavis était vouée à l'échec.

Au Conseil du **15 février 2021** la municipalité communiquait qu'elle aurait « défini une stratégie de développement d'une étude la plus réaliste possible [pour le remplacement et de l'extension du CAD] ». Jusqu'à ce jour, le Conseil n'a pu prendre connaissance de l'étude annoncée.

Au Conseil du **26 septembre 2022**, la municipalité annonce qu'elle envisage « la création d'une SA pour le CAD et les panneaux photovoltaïques ». Une commission consultative, pilotée par un délégué de l'administration communale, est mise sur pied pour « permettre au Conseil d'analyser en profondeur ce dossier ». Jusqu'à ce jour, le Conseil n'a pu prendre connaissance de cette analyse.

Au Conseil du **27 mars 2023**, le préavis No. 01/2023 demande un crédit de CHF 76'000.- TTC pour l'étude d'un concept énergétique et du remplacement de la centrale de chauffe du CAD. Le préavis ne comportait aucun planning pour les différentes étapes de l'étude, notamment pour le remplacement effectif de l'existant par des chaudières modulaires. Le préavis est renvoyé en Municipalité.

Pour le prochain Conseil du 19 juin 2023, le préavis précédent est remplacé par le préavis No. 14/2023 demandant un crédit de CHF 900'000.- TTC pour le remplacement effectif de la centrale de chauffe [par un 1<sup>er</sup> module de production de chaleur]. Le préavis ne comporte pas de business plan, car il s'agit bien d'une entreprise commerciale avec ses quelque 35 abonnés privés, contrairement à une obligation communale comme pour les écoles primaires. Selon le délégué municipal en séance de commission, « tout reste ouvert pour le futur développement de l'entreprise ».

Selon l'avis du soussigné, quelques chiffres sur la future exploitation communale sont nécessaires avant de s'engager, ce malgré l'urgence à ne plus polluer la planète. On a vu qu'en été 2020, un exploitant indépendant pouvait remettre en état le CAD et étendre le réseau en 5 mois après signature du contrat. Certes, ceci se passait au début de la pandémie mais avant la guerre en Ukraine. Aujourd'hui les délais de réalisation doivent être plus longs. Il y a encore d'autres formes que la vente pour remettre à un privé la construction et l'exploitation du CAD, celle notamment d'une concession à long terme (50 ou 80 ans). Ceci nécessiterait certes un appel d'offres et une adjudication avec des coûts et du temps sous-jacents. Mais il se pourrait dans tel cas que les délais de réalisation soient plus courts que ceux annoncés en propre entreprise dans le préavis.

## Conclusion

Le soussigné, membre de la commission ad hoc, propose au Conseil communal de renvoyer le préavis No. 14/2023 en Municipalité.

Arzier-Le Muids, le 31 mai 2023

Ivané Ohanessian